



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

Délibération
DRH/ILV

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 017-211704150-20241219-2024_173-DE



2024 – 173 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 19

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, DEREN Dominique, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 11

BERDAÏ Ammar à CAMBON Véronique, BUFFET Martine à PARISI Evelyne, CARTIER Nicolas à DRAPRON Bruno, DAVIET Laurent à JEDAT Günter, DEBORDE Sophie à TOUSSAINT Charlotte, DIETZ Pierre à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, TERRIEN Joël à CHEMINADE Marie-Line, TORCHUT Véronique à BARON Thierry, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, MARTIN Didier à MAUDOUX Pierre

Absents excusés : 5

BETIZEAU Florence, CHABOREL Sabrina, DELCROIX Charles, MELLA Florent, VIOLLET Céline

Secrétaire de séance : JEDAT Günter

Date de la convocation : 12/12/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment l'article L. 313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois pourvus ou non, classés par filière, cadre d'emplois et grades, et distingués par un temps de travail (temps complet ou temps non complet) en fonction des besoins du service,





Considérant l'avancement au grade d'attaché principal d'un fonctionnaire initialement titulaire du grade d'attaché,

Considérant l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de cinq fonctionnaires initialement titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

Considérant l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de trois fonctionnaires initialement titulaires du grade d'adjoint administratif,

Considérant l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de douze fonctionnaires initialement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Considérant la promotion interne au grade d'agent de maitrise de deux fonctionnaires initialement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Considérant la promotion interne au grade d'agent de maitrise de trois fonctionnaires initialement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Considérant l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de six fonctionnaires initialement titulaires du grade d'adjoint technique,

Considérant l'avancement au grade d'agent de maitrise principal de deux fonctionnaires initialement titulaires du grade d'agent de maitrise,

Considérant l'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe de deux fonctionnaires initialement titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe,

Considérant l'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe de deux fonctionnaires initialement titulaires du grade d'adjoint du patrimoine,

Considérant l'avancement au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe d'un fonctionnaire initialement titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Considérant la nécessité de supprimer les postes désormais non pourvus suite aux mouvements liés aux avancements de grade et promotions internes 2024,

Considérant la mise à jour du tableau des effectifs annexé à la présente délibération prenant en compte l'ensemble des modifications actées en 2024,

Considérant que les éléments sus mentionnés justifient la mise à jour du tableau des effectifs pour illustrer les besoins actuels de la collectivité,

Considérant les crédits votés au budget, chapitre 012,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 5 décembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la suppression des postes suivants suite aux mouvements liés aux avancements de grade et promotions internes 2024 :
 - 1 poste d'attaché territorial,
 - 5 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - 3 postes d'adjoint administratif,
 - 14 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - 6 postes d'adjoint technique,
 - 2 postes d'agent de maîtrise,
 - 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe,
 - 2 postes d'adjoint du patrimoine,
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,



- Sur la mise à jour du tableau des effectifs à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions

Pour l'adoption : 30

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON



Le secrétaire de séance,

Günter JEDAT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

VILLE DE SAINTES
EFFECTIFS AU 01/12/2024

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs Autorisés par le Conseil	Effectifs pourvus Titulaires	Effectifs pourvus contratuels	Dont Effectifs TNC	Vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur Général des Services (DGS - emploi fonctionnel)	A	1	1	0	0	0
Directeur Général Adjoint (DGSA - emploi fonctionnel)	A	2	0	0	0	2
Attaché Hors Classe	A	3	1	0	0	2
Attaché Principal	A	6	5	1	0	0
Attaché	A	12	4	6	0	2
Rédacteur Principal 1ère classe	B	11	7	0	0	4
Rédacteur Principal 2ème classe	B	7	5	0	0	2
Rédacteur territorial	B	15	6	6	0	3
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	31	28	0	0	3
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	24	14	0	0	10
Adjoint administratif	C	19	13	0	0	6
TOTAL (1)		131	84	13	0	34
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur Principal	A	3	2	0	0	1
Ingénieur	A	5	1	2	0	2
Technicien principal 1ère Classe	B	11	9	0	1	2
Technicien principal 2ème Classe	B	12	8	1	0	3
Technicien territorial	B	12	6	5	0	1
Agent de Maîtrise Principal	C	24	21	0	0	3
Agent de Maîtrise	C	20	16	0	0	4
Adjoint technique principal 1ère classe	C	51	45	0	2	6
Adjoint technique principal 2ème classe	C	42	21	0	0	21
Adjoint technique	C	78	69	0	0	9
TOTAL (2)		258	198	8	3	52
FILIERE ANIMATION						
Animateur principal 1ère classe	B	1	0	0	0	1
Animateur principal 2ème classe	B	1	0	0	0	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	0	0	0
Adjoint d'Animation	C	1	1	0	0	0
TOTAL (3)		5	3	0	0	2
FILIERE SPORTIVE						
Educateur territorial Principal 1ère classe	B	1	1	0	0	0
Opérateur des APS principal	C	0	0	0	0	0
TOTAL (4)		1	1	0	0	0
FILIERE CULTURELLE/PATRIMOINE / BIBLIOTHEQUE						
Conservateur du patrimoine en chef	A	1	0	0	0	1
Conservateur du patrimoine	A	3	2	0	0	1
Attaché de Conservation du Patrimoine (spécialité musées)	A	3	2	1	0	0
Bibliothécaire principal	A	1	1	0	0	0
Bibliothécaire	A	2	0	0	0	2
Assistant territorial de conservation du Pat et des Bib pal 1ère classe	B	2	0	0	0	2
Assistant territorial de conservation du Pat et des Bib pal 2ème classe	B	6	4	0	0	2
Assistant territorial de conservation du Pat et des Bib	B	7	4	1	0	2
Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	C	14	12	0	0	2
Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	C	13	7	0	1	6
Adjoint du patrimoine	C	20	16	0	1	4
TOTAL (5)		72	48	2	2	22
FILIERE CULTURELLE/ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
Professeur territorial d'Ens. Artistique hors classe	A	4	4	0	0	0
Professeur territorial d'Ens. Artistique de classe normale	A	3	0	0	0	3
Assistant d'Ens. Artistique Principal de 1ère classe	B	12	9	0	4	3
Assistant d'Ens. Artistique Principal de 2ème classe	B	15	6	6	5	3
TOTAL (6)		34	19	6	9	9
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	2	2	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	3	0	0	0	3
Chef de service de police municipale	B	2	0	0	0	2
Brigadier - Chef Principal	C	11	11	0	0	0
Gardien - Brigadier	C	6	2	0	0	4
Garde champêtre chef principal	C	1	1	0	0	0
TOTAL (7)		25	16	0	0	9
TOTAL (1 à 7)		526	369	29	14	128
			398			

AGENTS CONTRACTUELS

Grade/Emploi (emplois pourvus et non pourvus)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	CONTRAT (3)	P = Pourvu V = Vacant	REFERENCE REGLEMENTAIRE
Collaborateur de cabinet (2)		CAB		P	délibération avril 2018
Attaché - Directeur Vie de la Cité	A	ADM	L.332-8 2°	P	délibération avril 2021
Attaché - Chargé de mission grands projets	A	ADM	L.332-8 2°	P	délibération février 2021
Attaché principal - Directrice de la communication	A	ADM	L.332-8 2°	V	délibération avril 2018
Ingénieur - Directeur de l'aménagement foncier et urbanisme	A	TECH	L.332-8 2°	P	délibération juillet 2021
Attaché - Responsable vie associative et sportive	A	ADM	L.332-8 2°	P	délibération mai 2022
Attaché - Responsable service commerce manager centre ville	A	ADM	L.332-8 2°	P	délibération juillet 2021
Attaché - Responsable service Etudes et Travaux d'Infrastructures	A	ADM	L.332-8 2°	P	délibération juillet 2020
Attaché - Directeur sécurité publique et prévention des risques	A	ADM	L.332-8 2°	P	délibération juillet 2023
Technicien - Concepteur aménagements urbains et paysagers	B	TECH	L.332-8 2°	P	délibération octobre 2023
Technicien - Responsable énergie	B	TECH	L.332-8 2°	P	délibération février 2022
Technicien - Graphiste	B	TECH	L.332-8 2°	P	délibération avril 2021
Technicien - Régisseur technique référent	B	TECH	L.332-8 2°	P	délibération février 2024
Technicien ppl 2ème classe- Technicien bâtiment maitre d'œuvre	B	TECH	L.332-8 2°	P	délibération septembre 2020
Rédacteur - Chargé de communication numérique	B	ADM	L.332-8 2°	P	délibération septembre 2020
Rédacteur - Chargé de communication	B	ADM	L.332-8 2°	V	délibération septembre 2021
Rédacteur - Chargée de communication rédacteur plurimédia	B	ADM	L.332-8 2°	P	délibération 30 mai 2024
Rédacteur - Directeur adjoint Responsable admfif vie associative et spd	B	ADM	L.332-8 2°	P	délibération avril 2023
Rédacteur - Gestionnaire RH accidents du travail et maladies profession	B	ADM	L.332-8 2°	P	délibération juillet 2023
Rédacteur - Gestionnaire de la commande publique	B	ADM	L.332-8 2°	P	délibération juillet 2023
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2è classe (2TNC - 2TC)	B	CULT	L.332-8 2°	P	délibération du 03/10/2024
Assistant de conserv du Pat et des Bib - responsable des Archives	B	CULT	L.332-8 2°	P	délibération mai 2022
Agent de maîtrise - Responsable atelier peinture	C	TECH	L.332-8 2°	V	délibération juillet 2023
Ingénieur responsable du service bâtiments faisant fonction de Directeur des Services Techniques	A	TECH	CDI	P	délibération sept 2016 et avril 2021
Attaché principal - Responsable du golf	A	ADM	CDI	P	délibération avril 2024
Attaché - Chargé de mission projets culturels	A	CULT	CDI	P	délib juin 2007 - modif délib 03/10/2024
Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques	A	CULT	CDI	P	délibération décembre 2017
Conservateur du patrimoine (TNC)	A	CULT	CDI	V	TNC 15/35 délibération décembre 2017
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2è classe (1TC - 1TNC)	B	CULT	CDI	P	délibération octobre 2023
Ingénieur - Chef de projet paysage	A	TECH	Contrat de projet		délibération du 11/07/2024
Technicien - Chef de projet nature et transition	B	TECH	Contrat de projet		Délibération du 11/07/2024

CONTRATS AIDES	créés	pourvus
Apprentis	8	1
CAE	12	5
Total	20	6

TOTAL EFFECTIFS	BUDGETAIRES	POURVUS	DONT TNC
	546	404	14

(1) CATEGORIE A,B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif (dont emplois de l'article L. 343-1 à L. 343-5 du code général de la fonction publique)

TECH : Technique et Informatique dont emploi de l'article L. 343-1 à L. 343-5 du code général de la fonction publique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

CULT : Culturel (dont enseignement)

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) CONTRAT

Référence à l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction

Publique relatif aux emplois permanents occupés par des agents

contractuels

2° Lorsque les besoins du services ou la nature des fonctions le

justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être

recruté dans les conditions prévues par le présent code